

La science de l'économie politique et les sciences *sociales* en France (1750-1840)

Philippe Steiner
Université de Lille 3
& PHARE, Paris 1
Philippe.Steiner@dauphine.fr

L'économie politique se constitue dans la deuxième moitié du 18^{ème} siècle. Au milieu du siècle suivant, elle s'est installée dans le paysage intellectuel en ayant réussi une première institutionnalisation (Le Van Lemesle 2004) autour d'un journal (le *Journal des économistes*), d'une société (la société d'économie politique) et d'une maison d'édition (Guillaumin) dont le *Dictionnaire d'économie politique* est le signe le plus visible.

La période qui va de 1750 à 1840 offre ainsi le moyen de marquer quelques particularités de l'économie politique dignes de l'intérêt de l'historien des sciences sociales. La première question que nous proposons d'examiner est celle de l'objet du savoir qui prend le nom d'économie politique au début de la période considérée. Que désigne en effet cet objet et en quoi la science le concerne-t-il (§1) ? Deuxièmement, se pose la question de l'articulation de l'économie politique avec d'autres domaines des sciences sociales, comme la morale ou la politique. En d'autres termes, quelle signification attacher au fait que l'économie politique est communément rangée dans un ensemble de savoirs formant les sciences morales et politiques ou la science sociale (§2) ? Finalement, ces interrogations nous conduiront à soutenir l'idée selon laquelle le siècle considéré ici voit s'affirmer une tension fondatrice à l'intérieur des sciences sociales avec l'économie politique d'un côté et la sociologie de l'autre, au sens où le *discours politique* qu'est l'économie politique dans cette période engendre progressivement, et cela n'a eu de cesse depuis, un *contre-discours* dans lequel la dimension axiologique de l'action — celle fondée sur des valeurs ultimes, d'ordre politique, moral ou religieux — est prise en compte pour faire face au discours économique fondé sur le seul comportement intéressé rationnel.

1. De l'origine de la « science économique »

Au milieu du 18^{ème} siècle, les termes *économie politique*, *sciences de l'économie politique* ou *science économique* apparaissent, ainsi que quelques autres comme *philosophe économiste* ou, plus simplement encore, *économiste*. Cela ne veut pas dire que la réflexion sur l'activité économique a été absente des débats en France dans la période précédente. Cela serait surprenant compte tenu de l'expérience de John Law dans les années 1718-1720 et de la dimension économique de la,

nouvelle puissance dominante en Europe, l'Angleterre. Toutefois, avant les années 1750, la réflexion sur l'activité économique passe par deux canaux : l'œconomie et la science du commerce.

Issue d'une tradition de pensée qui remonte à l'Antiquité grecque, l'œconomie désigne l'administration — le ménagement, dit-on alors — des ressources d'un groupe social délimité : la famille ou la communauté, religieuse le plus souvent. L'œconomie est alors rapportée au domestique au sens d'une communauté humaine définie par des liens sociaux forts. L'œconome est celui qui sait ménager les ressources dans le temps et les répartir dans la communauté selon la part qui revient à chacun. Dès la fin du 17^{ème} siècle¹, le terme comporte un sens figuré qui s'applique à l'État : on parle donc de l'œconomie d'un État pour désigner l'administration et l'organisation qui le soutiennent. L'œconomie est aussi une partie de la morale, la morale privée². L'œconomie, ainsi conçue, véhicule une dimension normative : le père ou la mère de famille doit être un(e) sage œconome, il en va de même du Prince ou du Législateur vis-à-vis des ressources qui sont les siennes, essentiellement les êtres humains qu'il est chargé de conduire.

La science du commerce se rattache à une autre tradition, plus récente, qui vise à doter le Prince d'un savoir sur l'activité économique telle qu'elle est perçue dans cette période. C'est par le commerce que les nations s'enrichissent et s'élèvent en tant que puissance militaire : il faut donc que la France acclimate ce type de savoir comme l'ont fait la Hollande et l'Angleterre. Sans prétendre au savoir du commerçant que l'on doit laisser, dans la mesure où ses intérêts ne le conduisent pas à aller à l'encontre des intérêts de l'État, libre de faire ses affaires, le Prince doit savoir diriger le commerce au mieux des intérêts de l'État. C'est ce que dans l'entourage de Gournay, Intendant du commerce de 1749 à 1754, on appelle la science du commerce politique (Steiner 1998a, 2006d). Science dont, à l'occasion, François Véron de Forbonnais suggère de la rapprocher de l'arithmétique politique³, tant leur objet est proche, même si cette dernière ne fait pas porter aussi exclusivement son intérêt sur le commerce international.

Si l'on prend les premiers volumes de l'*Encyclopédie* de d'Alembert et Diderot comme point de repère, la décennie 1750 marque une profonde transformation dans ce panorama car ils

¹ Comme on le constate dans les dictionnaires de la langue française qui paraissent à la fin du 17^{ème} siècle et au début du 18^{ème} : le *Dictionnaire de Furetière* (1690), le *Dictionnaire de l'Académie française* (1694) et le *Dictionnaire de Trévoux* (1704).

² Le substantif œconomique est défini par le *Dictionnaire de l'Académie* de la manière suivante : « Cette partie de la philosophie morale qui regarde le gouvernement d'une famille ». C'est à ce titre que l'œconomique (« science des devoirs de l'homme en famille ») figure dans le système des connaissances humaines de Diderot, placé à la suite du discours préliminaire de d'Alembert en ouverture de l'*Encyclopédie* (Diderot 1751, p. xlix).

³ Lorsqu'il publie sa traduction du livre de Charles King (*Le négociant anglais ou traduction libre du livre intitulé The British Merchant*, Paris, Estienne, 1753), Forbonnais place à la fin de sa longue introduction la traduction d'un texte de Charles Davenant « De l'usage de l'arithmétique politique dans le commerce et les finances » dans lequel on trouve la définition suivante : « L'arithmétique politique est l'art de raisonner par chiffres des matières qui ont rapport au gouvernement » (vol.1, p. clix).

donnent l'occasion à l'économie politique de prendre pied dans le monde savant grâce à un vecteur de diffusion de grande audience. On va certes y retrouver les significations traditionnelles du terme d'économie (Piguet 2002), mais portées au niveau du politique, comme c'est le cas de Rousseau et de Boulanger⁴. On va aussi y trouver la présence de la science du commerce politique avec les articles rédigés par Forbonnais, articles ramassés ensuite dans les influents *Éléments du commerce* (1754). Mais il y a aussi François Quesnay dont les articles «Fermier» et «Grains» ont pour sous-titre «Econ[omie] polit[ique]», ce qui les distingue d'articles portant sur le même mot, comme c'est le cas des articles «Fermier (Economie rustique)» et «Fermiers (Jurisprudence)» qui encadrent l'article de Quesnay.

Dans le corps des articles de Quesnay, il n'est pas question d'économie politique, mais de «gouvernement économique». Le gouvernement économique a pour objet l'administration, le ménagement des ressources du royaume de manière à fournir à l'État les moyens de sa politique de puissance, ce qui passe par une production agricole abondante, une population élevée, le bon prix des grains et donc des revenus formant une base fiscale abondante et aisée à lever⁵.

Compte tenu de l'importance que Quesnay donne à la science, au sens fort que ce terme a dans cette période avec la référence cartésienne liée au concept d'évidence⁶, Quesnay et ceux qui écrivent sous sa direction comme le marquis de Mirabeau, ne tardent pas promouvoir un nouveau registre sémantique en affirmant l'existence d'une science économique ou science de l'économie politique. On le voit dans la *Philosophie rurale*, lorsque Mirabeau associe la science

⁴ Dans l'article «Economie (morale et politique)», Rousseau prend grand soin de distinguer l'économie domestique et l'économie publique car leur règles diffèrent fondamentalement, parce que l'intérêt du père est identique à celui des membres de la famille, alors que le législateur peut trouver son bonheur dans la misère de son peuple. L'économie publique ou gouvernement est la puissance exécutrice ce qui diffère de la souveraineté et du problème de la puissance législative (Rousseau 1755, pp. 241-244). Pour Boulanger, dont Diderot prend un de ses textes pour l'article «Economie politique», l'économie politique «est l'art et la science de maintenir les hommes en société, et de les y rendre heureux» (Boulanger 1794, p. 302). Il traite son sujet en examinant trois formes de gouvernement (despotique, républicain et monarchique) auxquelles il ajoute le gouvernement théocratique qui constitue une pièce de choix de son texte.

⁵ En ouverture de l'article «Hommes», Quesnay définit le concept de gouvernement économique : «C'est donc de l'emploi des hommes, et de l'accroissement de la population, que dépendent l'entretien et l'augmentation des richesses renaissantes et successives des nations. L'état de la population et de l'emploi des hommes sont donc les principaux objets du gouvernement économique des Etats, car c'est du travail et de l'industrie des hommes que résultent la fertilité des terres, la valeur vénale des productions et le bon emploi de richesses pécuniaires. Voilà les quatre sources de l'abondance ; elles concourent mutuellement à l'accroissement les unes des autres, mais elles ne peuvent se soutenir que par la manutention de l'administration générale des homes, des biens, des productions ; des richesses pécuniaires en non-valeur sont des preuves manifestes de quelques vices du gouvernement, de l'oppression et de la décadence d'une nation» (dans Quesnay 1747-69, p. 259). Le dernier grand texte de Quesnay en économie politique est intitulé *Maximes générales du gouvernement économique* (1767), texte qui commence par des considérations sur l'organisation du pouvoir en opposition au principe d'équilibre des pouvoirs de Montesquieu. On a alors une illustration frappante de cette dimension proprement politique du concept de gouvernement économique ; dimension que l'on pourrait approfondir dans la lignée des travaux consacrés aux formes du gouvernement (au sens de celui qui conduit) du Moyen Âge au 17^{ème} siècle à la suite des travaux de Michel Foucault (1977, 1978) et de Michel Senellart (1995).

⁶ Quesnay a rédigé l'article «Evidance» de l'*Encyclopédie*. Les différents sens du terme de science à cette époque ont été examinés dans un travail antérieur (Steiner 1998a, chap.1).

économique au calcul comme moyen de mettre les résultats de la science à l'abri de la critique intéressée.

« Le Tableau économique est la première règle d'arithmétique que l'on ait inventée pour réduire au calcul exact, précis, la science élémentaire et l'exécution de ce décret de l'éternel : vous mangerez votre pain à la sueur de votre front [...] La politique économique est donc désormais assujettie au calcul ; car on ne saurait appeler trop de témoins à l'épreuve de la vérité, trop d'adeptes à l'instruction, aux sciences de démonstrations. Les calculs sont à la science économique ce que les os sont au corps humain [...] La science économique est approfondie et développée par l'examen et le raisonnement : mais sans les calculs elle serait toujours une science indéterminée, confuse et livrée partout à l'erreur et au préjugé » (Mirabeau 1763, pp. xix-xx).

Le terme est adopté par les physiocrates. C'est le cas de l'abbé Nicolas Baudeau (*Ephémérides du citoyen*, 1767, t.1, vol.1, p. 6), de Dupont dans ses ouvrages (Dupont 1764, p. v) et dans diverses publications périodiques⁷, de Quesnay dans un article paru en 1765 dans le *Journal de l'agriculture, du commerce et des finances*, (Quesnay 1747-69, p. 828), puis dans le titre de l'un de ses articles paru dans les *Ephémérides du citoyen* en 1767 : *Lettre de Monsieur Alpha sur le langage de la science économique*. Cette terminologie est au cœur du prosélytisme de Dupont dans le petit opuscule explicitement destiné à faire valoir cette dimension en faveur de l'économie politique (Dupont 1768), puis dans la série d'articles qu'il fait paraître dans les tomes 1 à 9 des *Ephémérides du citoyen* en 1769 sous l'intitulé *Notice abrégée des différents écrits modernes qui ont concouru en France à former la science de l'économie politique*.

Dans sa *Première introduction à la philosophie économique ou Analyse des Etats policés*, Baudeau présente la Physiocratie comme une vraie science, à l'égal de la géométrie, capable de décomposer l'objet le plus compliqué (la société policée) en quelques principes simples, facile à démêler et à calculer (Baudeau 1771, p. 656), et il ajoute :

« Les philosophes économistes pensent au contraire qu'il est très avisé de distinguer un petit nombre de premiers éléments, dont la combinaison forme les grands Etats ; d'acquérir une idée claire et distincte de chacune de ces parties et d'assigner avec précision le rapport qu'elles ont entre elles. C'est donc cette analyse des Etats policés que je me propose de développer [...] Les personnes instruites ne doivent chercher de nouveau qu'un système simple et clair, suivant lequel on puisse classer les parties qui composent réellement les Etats policés, et assigner leurs rapports d'une manière facile à comprendre, à retenir et à mettre en pratique » (*ibid*).

Le terme se diffuse ensuite. Il est présent dans le *Prospectus d'un nouveau dictionnaire de commerce*, lorsque l'abbé Morellet aborde la théorie du commerce en général ou science de l'économie politique (Morellet 1769, pp. 324-350). On le trouve occasionnellement à l'œuvre chez

⁷ *Journal de l'agriculture, du commerce et des finances*, septembre 1765, pp. iii, xviii, xxx ; *ibid*, novembre 1766, p. 211 ; *Ephémérides du citoyen*, 1771, t.1, p. iv.

les adversaires de la Physiocratie⁸, comme Forbonnais (1767, I, p. iii-vi), Jean-Joseph-Louis Graslin (1767, p. 1 ainsi que l'avertissement et la lettre d'envoi) et Ferdinando Galiani (1770, pp. 204, 207, 235). Le terme d'économie politique est mis au fronton de l'École normale de l'an III avec le cours qu'y donne Alexandre Vandermonde (1795). La *Décade littéraire, philosophique et politique* (1795-1804) l'emploie pour définir une rubrique régulière de ce périodique, lié au mouvement des Idéologues. Mais cette terminologie n'est pas unique. Turgot, par exemple, ne l'utilise pas ; Achille Isnard (1781) n'emploie pas même celui d'économie politique, alors même qu'il critique les écrits de Quesnay et des Economistes. Le terme d'économie politique s'implante, sans éliminer toutefois des termes similaires comme celui d'économie publique avec lequel il est interchangeable⁹ comme on le voit dans le cas du *Journal d'économie publique, de morale et de politique* de Roederer qui s'intitulait *Journal d'économie politique, de morale et de politique* dans le prospectus reproduit dans le volume 1 du périodique.

C'est le terme d'économie politique que Jean-Baptiste Say reprend à son compte pour donner un titre à son ouvrage — le *Traité d'économie politique* — dont les différentes éditions se répandent dans l'ensemble de l'Europe tout au long du 19^{ème} siècle. L'économie politique est une science, une science basée sur des faits généraux (Whatmore 1999) et qui, en référence à Roger Bacon et John Locke, est considérée par Say comme une science expérimentale. Say rejette la Physiocratie dans la pré-histoire de la science parce que leur approche est trop cartésienne et, donc, métaphysique et il lui préfère l'œuvre d'Adam Smith. Cependant, si Say conserve le terme d'économie politique que Smith n'emploie quasiment pas et contribue ainsi à l'imposer¹⁰, il distingue la politique et l'économie politique, car la production, la distribution et la consommation des richesses sont indépendantes de la nature du gouvernement et il délaisse ceux qui, comme Sir James Steuart, Rousseau et les Economistes, ont opté pour cette confusion pour leur préférer Smith qui s'en est abstenu (Say 1803, I, p. ii-iii)¹¹.

⁸ On le constate dans le *Journal de l'agriculture, du commerce et des finances* (avril 1767, pp. 3-5 ; juillet 1767, p. 3 ; août 1767, pp. 57, 59). Lorsqu'il est question de rendre compte du livre de Graslin, alors on y voit « les éléments de la vraie science économique » (décembre 1767, p. 165).

⁹ Pour plus de détail, on peut consulter un travail antérieur consacré à cette période (Faccarello & Steiner 1990).

¹⁰ On a une diffusion de l'économie politique en liaison avec les thèmes physiocratiques, qu'on les adapte pour les concilier avec ceux de Smith, comme c'est le cas de Germain Garnier (1796, 1802) ou qu'on les critique (Canard 1801). Mais nombreux sont encore ceux qui suivent la dénomination qui tourne autour du commerce et de l'activité commerciale, comme c'est le cas d'auteurs aussi différents que Charles-François Bicquille (1804) — avec sa formalisation à la croisée de l'analyse et de la théorie des probabilités — ou François Ferrier qui défend la science du commerce d'un point de vue de l'administration (Ferrier 1805).

¹¹ Sismondi procède d'une manière un peu différente, comme le dit le titre même de son ouvrage (*De la richesse commerciale ou Principes d'économie politique appliqués à la législation du commerce*), qui souligne son alignement sur les thèses smithiennes considérant la société moderne comme une *Commercial Society* car tout le monde y est marchand. Un peu à la manière de Rousseau, son objet est la science du gouvernement, la « science de rendre les hommes heureux » (Sismondi 1803, I, p. viii) dont il distingue deux dimensions : la première s'occupe des principes de la constitution, de la liberté et de l'affermissement de l'ordre (*ibid*, p. ix), tandis que l'autre a pour tâche d'adopter une « sage législation

Outre la clarification qu'il attend de cette définition de l'économie politique, Say en indique une conséquence importante en termes de la méthode (une analyse plus précise des enchaînements entre les causes et les effets) mise en œuvre et du rapport à la pratique politique (pas d'exhortation ni même de conseil aux gouvernants)¹². Cela ne veut certainement pas dire que l'économie politique de Say est extérieure au domaine du politique ; il y a de bonnes raisons de penser qu'il en est tout autrement (Steiner 1997, 2003, 2006a). D'ailleurs, les contemporains ont des jugements contrastés sur ce point important comme on le voit dans les principaux comptes rendus parus en France sur les éditions du *Traité* qui paraissent à la Restauration¹³. Cette prise de position est cependant le signe d'un problème général pour ceux qui s'intéressent à l'économie politique et à la science sociale ou aux sciences morales et politiques dans la première moitié du 19^{ème} siècle : quelle est la place de l'économie politique au sein des sciences sociales qui suivent l'apparition d'une nouvelle forme de gouvernement, celle qui se construit autour de la mise en place de l'Etat libéral et de son double, l'individu économique rationnel (le célèbre *homo œconomicus*) avec, entre les deux, la société civile ?

2. Philosophie économique, Sciences morales et politiques, Sciences sociales

Dans le passage de la *Philosophie rurale* cité plus haut figure l'expression « politique économique » désigne la politique ou le gouvernement de la nation selon les principes de la science économique, ceux qui fondent le savoir du législateur et non la politique économique au sens moderne, ou au sens du travail de l'exécutif en matière d'activité économique pour rester plus proche de la distinction de Rousseau entre économie publique et souveraineté.

En ce sens, il faut sans doute considérer que l'économie politique représente explicitement pour ceux qui s'en revendiquent une manière nouvelle de concevoir la politique¹⁴ aussi n'est-il pas surprenant de voir les Physiocrates présentés comme des philosophes et la physiocratie comme une philosophie économique. La dénomination de Philosophie économique doit être rapproché du type de personnage que la France propose à l'Europe intellectuelle, avec la figure du philosophe (Faccarello & Steiner 2006a). Ce terme est utilisé par les adversaires de la Physiocratie,

économique et financière » (*ibid*) qui « consiste à conduire les citoyens commis à leur charge vers la richesse, et l'Etat vers la puissance, en augmentant les revenus de la société : c'est là l'ECONOMIE POLITIQUE » (*ibid*, pp. x-xi).

¹² C'est explicite dans un passage de ses *Lettres à Malthus* : « Qu'est-ce qui nous distingue des économistes de l'école de Quesnay ? C'est le soin que nous mettons à observer l'enchaînement des faits qui ont rapport aux richesses ; c'est la rigoureuse exactitude que nous nous imposons dans leur description. Or pour bien voir et pour bien décrire, il faut, autant qu'on peut, rester spectateur impassible [...] Ce que nous devons au public, c'est de lui dire comment et pourquoi tel fait est la conséquence de tel autre. S'il chérit la conséquence, ou s'il la redoute, cela lui suffit ; il sait ce qu'il a à faire ; mais point d'exhortations » (Say 1820, p. 256).

¹³ Ce point est examiné dans un autre travail (Steiner 2006e) que nous ne reprenons pas ici, faute de place.

¹⁴ Sur ce point, on peut renvoyer aux cours de Foucault (1977, 1978) sur le libéralisme. Nous en avons proposé un commentaire pour insister sur la dimension weberienne d'élaboration d'un *éthos* nouveau (Steiner 2006b).

comme c'est le cas dans certains journaux¹⁵ ou dans l'ouvrage que l'abbé de Mably (*Doutes proposés aux Philosophes économistes sur l'ordre essentiel et naturel des sociétés politiques*, 1768) rédige en réponse au livre de Pierre-Paul Le Mercier de la Rivière (*L'ordre essentiel et naturel des sociétés politique*, 1767). Certains physiocrates vont reprendre le terme à leur compte et s'en servir positivement (Baudeau 1771).

Baudeau présente cependant l'affaire d'une manière différente dans l'important «Avertissement de l'auteur» qu'il place en ouverture des *Ephémérides du citoyen*, en 1767, Baudeau introduit la formule «Sciences morales et politiques» qu'il associe étroitement à la science économique¹⁶. Après avoir énoncé une série de questions concernant l'action raisonnable, les lois morales, les droits, l'ordre politique, les lois positives et les relations internationales, Baudeau explique comment cet ensemble d'énoncés fait système :

« Le développement et les solutions de ces grandes et sublimes questions forment les sciences morales et politiques. S'il est pour l'homme un autre objet plus essentiel, un autre intérêt plus touchant que son propre bien-être ; s'il en est d'autres pour les peuples que la paix, la justice et la prospérité ; s'il en est d'autres pour les souverains que l'opulence, la gloire, le respect et l'amour de tous les hommes ; la science qui leur procurerait ces avantages, mériterait seule d'être mise au dessus de la science économique » (*Ephémérides du citoyen*, 1767, I, p. 6).

Il précise que la « philosophie morale et politique » a débuté au 17^{ème} siècle avec les études du droit naturel, du droit social et du droit des gens (*ibid*, p. 20), mais ce n'est qu'aujourd'hui que ces connaissances politiques, incertaines, « forment un corps de science exacte, indubitable, démonstrative, appuyée sur l'évidence » (*ibid*, p. 22). Le génie de Quesnay est la clé de cette transformation puisque : « Le *Tableau économique* fait marcher les Sciences morales et politiques à grands pas vers leur perfection parce qu'il rend visibles et comme palpables toutes les règles de l'ordre et toutes leurs conséquences » (*ibid*, pp. 23-24).

L'idée qu'il y a un ensemble de savoirs formant une totalité va faire son chemin dans les années qui suivent, puis elle va trouver un débouché institutionnel avec la création de la deuxième

¹⁵ Le rédacteur du *Journal de l'agriculture, du commerce et des finances*, après l'éviction de Dupont fin 1766, fait le commentaire suivant à propos du livre de Le Mercier de la Rivière : « Si ces messieurs sont les fondateurs de la science économique, comme ils s'en vantent modestement, pourquoi ne le seraient-ils pas aussi de la science du gouvernement ? C'est une gloire qu'il fallait arracher à l'immortel auteur de *l'Esprit des lois* » (Septembre 1767, p. 102). Quelques mois plus tard, dans le premier extrait du livre de Mably, il revient sur le sujet : « Les philosophes économistes s'étaient d'abord renfermés dans des questions purement relatives à la nature des impositions, aux moyens de faire fleurir l'agriculture et d'étendre les diverses branches du commerce. Mais non content d'avoir déraisonné tout à leur aise sur ces matières, à la faveur d'un style obscur, entortillé et énigmatique, ils ont aspiré à la gloire de réformer toutes nos idées sur le gouvernement » (avril 1768, pp. 5-6). La même terminologie est adoptée, plus tardivement, par le rédacteur du *Journal Economique* (mai 1771, p. 193), à propos d'un extrait de Pierre-Simon Linguet ; mais aussi dans un article critique de la Physiocratie (« Observation critique sur le système des Economistes ») en juin 1772 (*ibid*, p. 245).

¹⁶ Cette série des *Ephémérides du citoyen* a pour sous-titre *Bibliothèque raisonnée des sciences morales et politiques*. On notera qu'une formule très proche (« Sciences de la morale et de la politique ») se trouve chez Helvétius (1773, p. 642) qui se plaint que : « [...] les puissants n'ont point encore institué d'Académies morales et politiques ».

classe de l'Institut, la classe des sciences morales et politiques. Ce n'est pas par hasard que certains des porteurs de l'idée d'une unité des savoirs composant les sciences morales et politiques ou les sciences sociales se sont frottés à la Physiocratie, comme c'est le cas de l'abbé Sieyès, de Condorcet ou de Roederer¹⁷. La période révolutionnaire est une période de précipitation des idées antérieures sur le sujet, tant les sciences morales et politiques sont considérées à l'ordre du jour politico-philosophique. Lorsqu'il présente l'idée d'une mathématique sociale, Condorcet (1789-90) fait directement référence aux sciences morales et politiques, terme qu'il emploie fréquemment de même que celui de science sociale¹⁸. « Social » est un terme qu'il trouve plus précis que ceux de « morale et politique ». Ce terme désigne d'abord ce qui a rapport à l'individu — la théorie de la connaissance, telle qu'elle est développée depuis Locke et Condillac, mais aussi l'homme en tant que sa constitution biologique produit des régularités. Il désigne ensuite ce qui a rapport aux choses par l'intermédiaire de la commune mesure (la valeur) que les hommes inventent pour comparer les choses et la relation des hommes aux choses. Cela précise une affirmation ancienne de l'auteur lorsqu'il déclarait en 1780 : « Nous entendons par [sciences morales] toutes celles qui ont pour sujet de leurs recherches ou l'esprit humain en lui-même, ou les rapports des hommes entre eux » (Condorcet, cité par Baker 1975, p. 260). La précision de la pensée est importante puisqu'en faisant intervenir le monde des objets elle prend en compte directement l'économie politique et ouvre à cette dernière la voie du calcul mathématique.

Dans le *Journal d'instruction sociale*, Sieyès, Condorcet et Duhamel précisent leur conception des sciences morales et politiques¹⁹ :

« Les individus, comme hommes, comme membres d'une société politique, ont entr'eux des rapports, d'où naissent leurs droits et leurs devoirs. Il existe d'autres rapports entre les individus et la société dont ils font partie. Enfin, les besoins des hommes et leur industrie ont fait naître de nouveaux rapports entr'eux et les choses qu'ils peuvent produire, perfectionner, consommer ou employer.

De là naissent trois branches d'une même science, qui a pour objet général la connaissance des droits, des devoirs et des intérêts de l'homme en état de société. Nous adopterons, pour les distinguer, les dénominations de *Droit naturel*, de *Droit politique*, d'*Economie publique*.

Toutes les sciences ont une partie pratique. De chacune d'elles découle un art, dont les règles sont la conséquence des principes de la science. Cet art a pour but de combiner et de choisir les moyens d'exécuter sûrement ce que les principes ont fait reconnaître pour vrai, pour juste et pour utile. Ainsi la morale ou l'art de se bien

¹⁷ Les thèses défendues par les Physiocrates ont été connues d'eux, ils les ont méditées et ils y ont trouvé la matière de certaines de leurs réflexions, quand bien même celles-ci sont critiques de la Physiocratie.

¹⁸ L'ouvrage de Keith M. Baker (1975) présente de nombreuses facettes de la conception de la science sociale et des sciences morales et politiques de Condorcet et montre leur interchangeabilité, sans oublier de marquer ce qui fait la *spécificité* du terme de social aux yeux de Condorcet.

¹⁹ Précisent et non infléchissent. Le texte de 1789-90 de Condorcet est repris dans le *Journal d'instruction sociale*, dans les tomes 4 et 6.

conduire dérive du Droit naturel ; l'Art social du Droit politique, et l'Art d'administrer a pour base la science de l'Economie publique » (*Journal d'instruction sociale*, 1793, t.1, pp. 1-2)²⁰.

Les auteurs du *Journal* précisent qu'il y a un problème de langue dans ces sciences qui se servent du langage déjà formé — problème que Condillac avait déjà relevé, notamment dans son ouvrage d'économie paru en 1776 — aussi, les trois auteurs du *Journal* expliquent que « l'analyse des idées qu'expriment les mots de cette langue sera un des premiers objets du *Journal d'instruction sociale* » (*ibid*, p. 3). On maintient donc la dimension de théorie de la connaissance présente dans la science sociale de Condorcet en 1780.

Une étape décisive est franchie lorsqu'en 1795 l'Institut est créé avec trois classes, dont une entière nouvelle par rapport aux Académies d'Ancien régime, la classe des Sciences morales et politiques²¹. De quoi se compose cette classe ? Les sections de la classe des Sciences morales et politiques regroupent l'analyse des sensations et des idées, la morale, la science sociale et la législation, l'économie politique, l'histoire et la géographie. Ces deux dernières sections n'apparaissent pas dans l'architecture antérieure ; le découpage en section fait aussi apparaître une association de la science sociale avec la seule législation, ce qui ne correspond pas à l'idée initiale de Condorcet. Mais, pour le reste, on peut y retrouver l'idée séminale constituée autour de l'étude de l'esprit humain et des trois dimensions des rapports constitutifs du social : les devoirs, les droits et l'intérêt²². La classe des Sciences morales et politiques est supprimée en 1803 par Bonaparte, mais l'impulsion donnée ne l'a pas été.

Dans ses cours à l'Athénée Royal Say définit les sciences morales et politiques en partant de l'étude de l'homme et de sa nature, « ses facultés, ses appétits, ses défauts » (Say 1819, p. 56). En plus de l'homme et de sa vie en famille (laquelle est mise à part car les intérêts des individus sont considérés comme identiques), il existe un autre niveau de la réalité dont il veut tenir compte :

« [...] la réunion d'un certain nombre de familles forme sous le nom de *société* un certain être moral composé, qui a sa manière d'être aussi, qu'il tient de sa nature et de la nature de ses membres, c'est-à-dire des êtres humains qui le composent.
Il y a donc des sciences politiques aussi bien que des sciences morales ; je dis *des* sciences au pluriel, car l'homme en société peut être observé sous plusieurs rapports.
Veut-on savoir quelle est la nature des choses relativement à la manière dont il se

²⁰ Au même moment, Pierre-Louis Roederer présente des idées similaires lorsqu'il ouvre son Cours d'organisation sociale au Lycée en 1793 : « Vous voyez que nous réunissons en un seul cours, que nous unissons en une seule science les principales notions de trois sciences jusqu'ici distinctes, et qui se sont plutôt emprunté que communiqué quelques notions. Je veux parler de la morale, de la politique et de la science économique » (Roederer 1793, p. 131).

²¹ L'histoire de la création de l'Institut et les projets en concurrence (Talleyrand et Condorcet) sont présentés par Martin S. Staum (1996, chap. 2 et 3) et par Anne-Sophie Letierrier (1995, pp. 6-16).

²² Lorsque le gouvernement François Guizot rétablit la section supprimée en 1803, avec la création de l'Académie des Sciences morales et politiques en 1832, les sections ne sont plus qu'au nombre de cinq : la philosophie, la morale, la législation, l'économie politique et l'histoire. La structure reste très proche de celle qui avait été donnée par Baudeau, puis retravaillée par Condorcet.

pourvoit des objets de ses besoins ? C'est l'*Économie politique* qu'il faut étudier. Veut-on connaître la nature des choses dans ce qui a rapport à l'organisation sociale et aux relations des diverses sociétés entre elles, il faut étudier la *Politique* proprement dite. Plusieurs genres de connaissances tiennent à ceux-là, tels que le commerce, la géographie, l'histoire et leur ensemble peut porter le nom de sciences morales et politiques » (*ibid*, p. 57).

Say reconnaît l'existence de ce qu'il appelle « un être moral composé », lequel a ses lois propres. Le social est ici ce qui définit le politique, par opposition à la morale qui ne concerne que l'individu singulier. Le politique est un rapport particulier au social : son organisation d'une part, ses relations avec d'autres entités sociales. Ce genre de question ne cesse de le travailler puisqu'il y revient, avec des changements significatifs, dans l'introduction de son dernier grand ouvrage, le *Cours complet d'économie politique pratique*.

Say s'éloigne de la démarche de Condorcet et de l'association entre l'économie politique avec les rapports homme – monde objectal en raison de l'importance que prennent les biens immatériels (talents, facultés personnelles) dans les richesses de telle manière que, changeant sa propre définition donnée et répétée dans toutes les éditions du *Traité* depuis 1803, il explique que : « [...] l'économie politique, qui semblait n'avoir pour objet que les biens matériels, s'est trouvée embrasser le système social tout entier » (Say 1828-9, I, p. 7). L'économie politique est placée entre deux nouveaux extrêmes : les rapports internes à la famille, dans laquelle l'économie politique n'entre pas (*ibid.*, p. 11-13), sauf à l'occasion dans la partie consacrée à la consommation, et les rapports de l'homme à son créateur (la religion donc, mais seulement sous son caractère intérieur). Pour le reste, « [...] toutes les questions sociales se rattachent à des intérêts réciproques susceptibles d'appréciation » (*ibid.*). Say reformule la distinction entre l'économie politique et la politique : cette dernière est renvoyée à l'immense variété des événements historiques tandis que la première « [...] s'attache à faire connaître la nature des organes du corps social » (*ibid.*, p. 9). La promotion du concept de social (les intérêts réciproques mesurables) sur celui de politique (la contingence historique) explique que Say propose, sans trop y croire, de débaptiser la science dont il s'occupe en l'appelant économie *sociale* et non plus économie *politique*²³.

La reconnaissance de cette dimension spécifique du social, n'est pourtant pas achevée par Say, même dans le chapitre qu'il insère dans les annexes de ce *Cours complet* sous le titre de

²³ « L'étude que l'on a faite de la nature et des fonctions des différentes parties du corps social, a créé de même un ensemble de notions, une science, à laquelle on a donné le nom d'*économie politique*, et qu'on aurait peut-être mieux fait de nommer économie sociale » (*ibid.*, p. 2). Il n'est pas sans intérêt que Say fasse cette proposition à la suite d'une analogie avec le corps humain et avec les études de physiologie (voir aussi Dunoyer 1845, I, p. xi). On se trouve dans la suite de la terminologie ancienne de l'économie (l'économie animale ici), mais renouvelée par les travaux récents et le parallèle entre les deux grâce au concept d'organisation comme l'ouvrage de Dominique Guillo (2003) invite à le faire.

« Tableau général de l'économie des sociétés » à l'occasion duquel il donne une définition sommaire de ce qu'il entend par société : « Il est inutile de remarquer qu'ici comme chez tous les publicistes, on entend par le mot de société, les sociétés civiles, composées d'un grand nombre d'hommes réunis par des vues communes, tacitement reconnues ou positivement exprimées » (*ibid*, VI, p. 283). En effet, dans ce tableau où Say cherche à marquer « la cohérence de toutes les parties du système social » (*ibid*), il met l'accent sur ce qu'il y d'essentiel dans la société du point de vue de l'économie politique, et il trouve que c'est de « pourvoir à leurs besoins » (*ibid*, p. 287). Chemin faisant, commence à se dégager le problème du rapport entre la sphère de l'économie et celle du « social ».

On le voit très explicitement à la fin de la période étudiée ici. Dans l'introduction au premier volume du *Journal des économistes* parue en décembre 1842, après avoir lié le succès de l'économie politique aux journées de Juillet 1830, et donc au renouvellement politique qui fait suite aux blocages de la Restauration vis-à-vis de ce savoir, Louis Reybaud explique que « l'économie politique n'est pas la science universelle » (Reybaud 1842, p. 4), qu'elle se contenterait de « parvenir à établir un peu d'harmonie dans le monde des intérêts », et donc que « La politique, la philosophie, la religion, feront le reste : le monde des passions et des sentiments leur appartient » (*ibid*, p ; 5). Dix ans plus tard, dans l'introduction à l'important *Dictionnaire de l'économie politique*, Ambroise Clément explique : « On a souvent reproché à la science dont ce Dictionnaire est destiné à exposer et développer les principes, de n'avoir pas su fixer les limites de son domaine, ou de les avoir souvent franchies pour porter ses investigations sur certains ordres de faits appartenant à d'autres sciences sociales, et par exemple à la politique, à la législation, à la morale » (Clément 1853, p. ix). Clément ne nie pas le phénomène, mais il l'explique par le fait que les sciences morales ou les sciences sociales sont liées et que l'étude de l'une d'entre elles amène à entrer sur des domaines appartenant à une autre. Mais il justifie aussi cela par le fait qu'elles ont un but commun : « qui n'est autre que mettre le plus possible en lumière *les véritables intérêts des sociétés* » (*ibid*, p. x; voir aussi C. Comte 1826, I, 31-34).

3. L'économie politique et la science sociale : la place de l'agir économique dans la société moderne

La construction des savoirs destinés à servir le Législateur, l'administrateur et le citoyen éclairé fait apparaître une difficulté concernant le rapport entre l'économie politique et la science sociale ou les sciences morales et politiques. Il ne s'agit pas seulement d'un partage des tâches et du tracé des frontières. Ce qui fait problème c'est la place prise par un motif d'action particulier — l'intérêt — motif autour duquel s'est formé l'économie politique et grâce auquel certains

prétendent étudier la société moderne, fondée sur l'industrie ; d'autres, au contraire, mettent en avant la différence existant entre les domaines composant la société pour limiter l'emprise du comportement intéressé.

3.1. Du sensualisme à l'utilitarisme

Pour saisir ce point, il faut suivre la trajectoire de l'économie politique et du sensualisme en France. En effet, l'étude de l'économie politique française au 18^{ème} siècle conduit à mettre l'accent sur l'importance prise par la philosophie sensualiste de John Locke, telle qu'elle se diffuse en France au travers de l'œuvre de l'abbé de Condillac notamment²⁴. Parmi les ramifications du sensualisme figurent les travaux de Quesnay et ceux de Turgot (Faccarello 1991, 1992 ; Steiner 1998a ; Faccarello & Steiner 2006a) ; mais, surtout, il faut noter l'apparition d'un courant de pensée utilitariste, directement dérivé du sensualisme, avec Claude-Adrien Helvétius (1758, 1773), puis le Baron d'Holbach (1770, 1773a, 1773b). Ce courant diffère de l'utilitarisme anglais sous deux aspects (Schneewind 1998, chap. 19) : premièrement, l'utilitarisme français n'est pas cultivé par des penseurs attachés à la religion, au contraire, il y a une forte dimension anti-religieuse dans cette tradition française et elle se poursuit au 19^{ème} siècle avec Say et C. Comte par exemple. Deuxièmement, cet utilitarisme vise à réformer l'ordre politique, tant il apparaît à ces penseurs que la société française est une société corrompue par les méfaits du despotisme, dont le despotisme religieux.

Partons une nouvelle fois de la signification des mots avec le terme intérêt. En 1694, le *Dictionnaire de l'Académie française* donne le sens général suivant : « Intérêt : Ce qui importe, ce qui convient en quelque manière que ce soit, ou à l'honneur, ou à l'utilité, ou à la satisfaction de quelqu'un ». En 1704, le *Dictionnaire de Trévoux* va à l'unisson :

« Intérêt : ce qu'on a affection de conserver ou d'acquérir ; amour de la fortune et des richesses ; ce qui nous est cher ; ce qui nous importe dans notre personne, soit dans nos biens. Le premier de nos intérêts, c'est notre conservation [...] Se dit plus généralement de tout ce qui regarde le bien, la gloire, le repos, l'avantage tant de l'État, que des particuliers [...] Se dit aussi de la part qu'on prend en quelque chose, et au bien et au mal de quelqu'un ; de la protection qu'on lui donne [...] Signifie quelquefois en morale, passion. Un juge, un médiateur, doivent être sans intérêts, sans passion. Il y a des intérêts d'amour, de haine, de vengeance. Les intérêts mondains empêchent bien des conversions [...] Signifie aussi l'accroissement du fort principal, qui se fait par la somme que paye le débiteur pour l'usage de la somme prêtée ».

L'intérêt n'a donc pas une signification économique prépondérante, encore moins une signification pécuniaire. Cette signification existe, mais elle est spécifique à un sens de l'intérêt,

²⁴ Sur ce point, on peut se reporter aux études très détaillées de Jørn Schøsler (1997, 2001).

l'intérêt d'utilité²⁵. Intérêt signifie donc généralement que l'on a un attrait pour une chose, une personne, une situation²⁶, etc. ; cet attrait est rapporté à trois éléments : l'honneur, l'utilité et le commerce de la société où l'on rencontre d'autres personnes selon des passions telles que l'amour, la haine, l'affection, la vengeance. Si l'intérêt renvoie à l'amour de soi, à la préservation de soi²⁷, il n'est nullement égoïste : il peut tout à fait se décliner avec la prise en compte d'autrui, de ses intérêts ; bref, il est donc possible de l'entendre en un sens altruiste.

Avec Quesnay, les Physiocrates et Turgot l'intérêt est considéré comme le socle sur lequel le législateur peut intervenir sur l'organisation de la nation : l'objectif du Législateur est de faire en sorte que les différentes classes aient un intérêt convergent (Charles & Steiner 1999)²⁸. L'intérêt économique devient ainsi un critère de reconnaissance des parties constitutives du monde social — les classes économiques de la Physiocratie (Piguet 1996) — qui se crée entre l'État et les familles, et un moyen de former un corps social uni. Cette conception de l'intérêt va être renforcée par son association avec la philosophie sensualiste.

Le point de départ est la publication de *De l'esprit* par Helvétius (1758). L'ouvrage s'inscrit dans le sillage du sensualisme de Locke en rapportant toutes les facultés intellectuelles aux sensations (*ibid*, pp. 21-22, 229, 404, etc.), mais il l'associe à une philosophie utilitariste. Cela se fait par le truchement du terme d'intérêt. Helvétius sait que ce terme a un sens très large et qu'il n'implique nullement le seul amour de l'argent et c'est pour cela qu'il l'emploie :

« Le vulgaire restreint communément la signification de ce mot *intérêt* au seul amour de l'argent : le lecteur éclairé sentira que je prends ce mot dans un sens plus étendu, et que je l'applique généralement à tout ce qui peut nous procurer des plaisirs, ou nous soustraire à des peines » (*ibid*, p. 53).

Ce sont désormais ces catégories de l'utile et du nuisible, de l'agréable et du désagréable, du plaisir et de la peine qui lui servent pour étudier le fonctionnement de l'esprit et à définir le comportement humain. D'où les énoncés scandaleux qui feront réagir nombres de philosophes parisiens, lorsque Helvétius rapporte les jugements, jugements moraux compris, l'estime, la vertu, etc., à l'intérêt personnel (*ibid*, pp. 54, 77, 78, 83, etc.) puisque la douleur et le plaisir — c'est-à-

²⁵ Le *Dictionnaire* précise en effet : « *Intérêt*. Se prend aussi quelquefois absolument pour ce qui concerne la seule utilité [...] Il se prend aussi pour le profit qu'on retire de l'argent qu'on a prêté ».

²⁶ « On dit encore, prendre intérêt à une affaire, à une personne, pour dire l'affectionner, en prendre soin, se mettre en peine de la faire réussir ». À propos du verbe intéresser, le même dictionnaire indique : « Il signifie aussi : émouvoir, toucher de quelque passion [...] Il est aussi neutre passif et signifie : entrer dans les intérêts de quelqu'un, en embrasser les intérêts, prendre intérêt à quelque chose ».

²⁷ En ce sens, il n'a pas de connotation négative chez les moralistes qui admettent assez communément que cet intérêt est premier (ainsi que le dit le *Dictionnaire de Trévoux*). La connotation négative porte sur l'amour exclusif de soi, ou l'amour propre. Sur ce point, compliqué par le fait que le vocabulaire n'est pas stabilisé, il faut consulter l'ouvrage de Pierre Force (2003).

²⁸ Cette question est constitutive du concept de société, dans le cas de la France, mais aussi dans le cas allemand avec les formulations de Georg-Wilhelm Hegel (1821), puis de Lorenz Stein (1850).

dire l'intérêt — sont les seuls moteurs de l'univers moral (*ibid*, pp. 211, 218). Sur ce fondement sensualiste et utilitariste, Helvétius passe de l'individu au collectif, de l'anthropologie au social, en expliquant que si l'intérêt est l'élément moteur de l'être humain, la vertu qui n'est rien d'autre que le désir du bonheur public (*ibid*, pp. 128-9) ou, mieux, l'intérêt particulier uni à l'intérêt général (*ibid*, p. 152, 201), résultera d'une administration habile de la loi. Ce point de vue qui ne distingue pas la morale et la législation (*ibid*, p. 219) fait de l'individu le produit de l'éducation, celle-ci couvrant l'instruction et toutes les formes de relations sociales dans lesquelles l'individu passe durant le cours de sa vie (*ibid*, pp. 230-233). Une bonne administration des honneurs est le mode de production des grands hommes, car cela aboutit à ce que leur intérêt les nécessite à l'héroïsme ou à la vertu (*ibid*, pp. 365, 371).

Cette argumentation est reprise dans *De l'homme*. À cette occasion, Helvétius insiste sur les liens entre la science de l'homme ou morale et la science de la législation. La première est indispensable à la seconde, car la connaissance du cœur et de l'esprit de l'homme permet seule d'atteindre à la perfection des lois (Helvétius 1773, p. 44) ; en sens contraire, faisant parties de l'éducation, les bonnes lois sont les moyens de former à la vertu (*ibid*, p. 571). Il en arrive à poser l'équation centrale de la doctrine utilitariste, celle qui explique l'utilité de l'utilitarisme :

« L'homme obéit toujours à son intérêt bien ou mal entendu. C'est une vérité de fait ; qu'on la taise, ou qu'on la dise, la conduite de l'homme sera toujours la même. La révélation de cette vérité n'est donc pas nuisible. Mais de quelle utilité peut-elle être ? De la plus grande. Une fois assuré que l'homme agit toujours conformément à son intérêt, le législateur infligera tant de peines au crime, accordera tant de récompenses à la vertu, que tout particulier aura intérêt d'être vertueux » (*ibid*, p. 773).

On voit donc combien générale est cette vision de l'utilitarisme, même si l'œuvre d'Helvétius n'a pas la dimension de quadrillage systématique du social par l'intermédiaire de la législation qui lui sera donnée par Bentham.

Dans ce dernier ouvrage, Helvétius présente aussi des développements nouveaux concernant l'activité économique et la richesse. Premièrement, Helvétius complète son approche du social en le fondant sur l'intérêt et le besoin (*ibid*, p. 182) de telle manière que « [...] l'amour des hommes pour leurs semblables est un effet de la nécessité de s'entre-secourir, et d'une infinité de besoins, dépendants de cette même sensibilité physique, que je regarde comme le principe de nos actions, de nos vices et de nos vertus » (*ibid*, p. 185). Cette sphère de la satisfaction du besoin et de l'intéressement mutuel, produit de la richesse qui circule au moyen de deux monnaies : l'argent et le pouvoir (*ibid*, pp. 176, 372). L'activité économique est ainsi étroitement liée au fondement sensualiste et utilitariste de l'auteur :

« Ce qu'on cherche dans la richesse et la puissance, c'est le moyen de se soustraire à des peines, et de se procurer des plaisirs physiques. Si l'acquisition de l'or et du

pouvoir est toujours un plaisir, c'est que la prévoyance et la mémoire convertit en plaisir réel tous les moyens d'en avoir » (*ibid*, p. 179).

En d'autres termes, la richesse et le pouvoir sont les moyens avec lesquels les individus associés se livrent à la recherche du plaisir et à l'évitement des peines en les rejetant sur ceux qui n'ont pas ou qui ont moins accès à ces moyens. Cela est un problème auquel Helvétius accorde une grande attention, au travers du problème de l'inégale répartition des richesses²⁹. Sa position est qu'une fois la monnaie introduite dans la vie sociale, l'inégalité de la distribution des richesses suit inéluctablement. L'inégalité est consubstantielle à la société policée, ce qui engendre un problème de législation extrêmement général et grave à proportion.

Le besoin et l'intérêt ayant fait leur œuvre quant à la spécialisation des activités, la société s'élargit et le nombre des individus s'accroît, ce qui a deux conséquences. Premièrement, une division des intérêts suit la division du travail car le riche et le pauvre, l'artisan et le commerçant ne peuvent avoir toujours le même intérêt (*ibid*, p. 553). Deuxièmement, avec la multiplication des individus, il n'est plus question de participer directement à l'administration publique et il faut élire des représentants, qui s'éloignent progressivement des intérêts de leurs commettants (*ibid*). Le luxe s'établit, mais Helvétius n'y voit pas un problème grave parce que, suivant la doctrine reçue de l'époque, le luxe est associé à la dépense et donc à une circulation de l'argent des riches vers les pauvres, du commerçant vers l'artisan et le cultivateur. Le meilleur commerce est alors celui dont les profits se partagent entre le plus grand nombre d'individus (*ibid*, p. 594) et la meilleure répartition du bonheur suppose une moindre inégalité des richesses (*ibid*, p. 733). Toutefois, il ne faut pas condamner le luxe car dans une telle société cela reviendrait à se priver du moteur de l'activité humaine (*ibid*, p. 581) :

« L'amour de l'argent est destructif de l'amour de la patrie, des talents et de la vertu. Je le sais : mais comment imaginer qu'on puisse mépriser l'argent qui soulagera l'homme dans ses besoins, qui le soustraira à des peines et lui procurera des plaisirs ? Il est des pays où l'amour de l'argent devient le principe de l'activité nationale [i.e. du plus grand nombre], où cet amour par conséquent est salutaire. Le plus vicieux des gouvernements est un gouvernement sans principe moteur. Un peuple sans objet de désirs est sans action [...] En tout empire où l'argent a cours, où le mérite ne conduit ni aux honneurs, ni au pouvoir ; que le magistrat se garde bien d'affaiblir ou d'éteindre dans les citoyens le désir de l'argent et du luxe. Il étoufferait en eux tout principe de mouvement et d'action » (*ibid*, p. 580).

²⁹ Cette question a récemment fait l'objet d'un examen approfondi sur la période examinée ici. Jean-Fabien Spitz (2000) étudie le débat entre les tenants du républicanisme classique et du libéralisme moderne, mais la dimension économique est négligée, ce qui ne laisse pas de surprendre le lecteur, surtout quand on sait l'importance que Say, un économiste central s'il en est, est fortement marqué par le républicanisme au moment où il jette les bases du libéralisme économique (Whatmore 2000).

Le fait remarquable de la réflexion d’Helvétius est qu’il opère un grand pas dans la réduction de l’intérêt, terme entendu par lui inclus, dans un sens large, à l’intérêt entendu comme seul amour de l’argent, sens dont nous avons vu qu’il existait dès le début du 18^{ème} siècle, mais seulement à une place subordonnée. Désormais, avec le développement de la société civile, du système des besoins, le problème de l’intérêt se pose de plus en plus en un sens étroit, celui de l’intérêt lié à l’activité économique, à l’intérêt pécuniaire.

Ce courant de pensée va se prolonger et se diffuser au sein de l’économie politique, par l’intermédiaire de la philosophie des Idéologues (Welch 1984, Head 1985) et, finalement, par le lien que Say va nouer entre cette tradition française et l’utilitarisme de Bentham. Say entre tôt en contact avec la pensée de Bentham. Cela a pu être facilité par deux faits : premièrement, la pensée d’Helvétius et d’Holbach faisait partie de celles qui étaient discutées par les rédacteurs de *La décade*, revue dont Say est le rédacteur en chef de 1794 à 1800. Deuxièmement, ses liens avec le Etienne Dumont — le grand acteur de la diffusion de la pensée de Bentham sur le Continent qu’il avait connu lorsqu’ils participaient tous deux à l’entreprise Mirabeau au début de la Révolution — fait qu’il reçoit les premiers volumes de Bentham que Dumont met en ordre en 1802. Mais c’est à partir de la Restauration que l’utilitarisme de Say se déploie, notamment dans son cours à l’Athénée (Say 1819)³⁰ et dans un petit opuscule de morale (Say 1817).

L’utilitarisme de Say tire son origine moins d’Helvétius que de d’Holbach, tant est présente l’opposition entre l’intérêt et l’intérêt éclairé, c’est-à-dire l’intérêt guidé par la raison³¹. Aussi n’est-il pas étonnant de trouver chez Say une valorisation de l’intérêt ou amour de soi en opposition non pas aux vertus, mais à l’amour propre ou vanité :

« Les philosophes moralistes paraissent croire que l’amour de soi, l’intérêt, dirige les actions des hommes plus que ne le fait l’amour propre, la vanité. Je pense au contraire que la vanité exerce sur eux plus d’empire, généralement parlant, que de l’amour de soi. Il suffit d’observer dans combien de cas les hommes agissent par vanité d’une manière opposée à leurs intérêts [...] » (Say 1817, p. 83).

³⁰ La manière dont Say s’adresse aux auditeurs de cet enseignement lors de sa quatrième leçon consacrée au principe de l’utilité, montre le lien existant entre la perspective des sciences morales et politiques évoquées plus haut et l’utilitarisme, entendu comme anthropologie, et non plus simplement le sensualisme utilitariste. Face à ceux qui s’inquièteraient d’une dérive éloignant des « landes les plus arides de la science [économique] », il déclare : « Je les prierais de faire attention que l’économie politique s’occupant principalement du soin d’exposer les phénomènes qui ont lieu relativement aux valeurs, lesquelles reposent en grande partie sur nos goûts, sur nos opinions, sur nos besoins comme membres de la famille et de la société, est sous ce rapport une science morale et politique. Je prierais, dis-je, qu’on fit entrer toutes ces considérations en ligne de compte ; peut-être qu’alors on ne serait plus tenté de me reprocher d’avoir fait des incursions, dans deux autres département de la philosophie morale [...] » (Say 1819, p. 123).

³¹ Helvétius ne s’intéresse guère à cette question, tant il met l’accent sur le rôle de l’éducation (au sens large) pour placer l’esprit individuel sous la coupe de l’ensemble des interactions sociales qui contribuent à former l’individu. D’Holbach agit différemment : le bien et le mal moral s’opposent selon lui comme la raison et l’ignorance, comme l’intérêt et l’intérêt éclairé (d’Holbach 1773b, pp. 18, 24, 30, etc.).

De là, son hymne au comportement intéressé :

« Vous vous plaignez que chacun n'écoute que ses intérêts : je m'afflige du contraire. Connaître ses intérêts, c'est le commencement de la sagesse ; avoir le courage de les suivre, en est le complément » (*ibid*, p. 84).

À la suite de d'Holbach et de Bentham, Say oppose l'intérêt (sous entendu éclairé) à la vanité car le premier n'est que rarement en opposition avec l'intérêt (éclairé) d'autrui, alors que la vanité l'est nécessairement. On retrouve là le fil directeur de la pensée utilitariste, avec l'affirmation du caractère fondamentalement social de l'intérêt, de l'amour de soi, une fois que celui-ci a été distingué de l'amour propre³². Ce lien fondamental étant conservé dans l'économie politique de Say avec les sciences morales et politiques et le fondement anthropologique fourni par l'utilitarisme, deux éléments nouveaux apparaissent avec le traitement que propose Say du comportement économique.

En premier lieu, avec Say s'affirme l'idée que le comportement guidé par la recherche de l'utilité est conséquentialiste, c'est-à-dire calculatoire³³. En effet, l'intérêt éclairé est défini par la capacité à calculer les conséquences d'un acte sur l'ensemble social, ce qui signifie un ensemble infini de phénomènes, conséquences de l'acte initial. Le calcul, au sens formel du terme, n'est pas présent chez Say, mais il en fournit la formule générale lorsqu'il caractérise l'intérêt éclairé en termes d'intensité, de durée et de certitude³⁴ et surtout par le fait que l'intérêt éclairé est orienté vers le futur et qu'il fournit le moyen de résister à l'usage immédiat et irréfléchi au profit d'un usage plus profitable, mais futur, des ressources. En d'autres termes, avec cette insistance sur la raison et le calcul, Say s'avance sur la voie qui sera largement explorée par les économistes qui voient dans *l'action rationnelle* la caractéristique centrale des actions dont s'occupe l'économie³⁵. La formule en est fixée quelques années après la mort de Say lorsque Antoine-Augustin Cournot fonde sa théorie de la valeur sur « une seule hypothèse, savoir que chacun cherche à tirer de sa

³² « L'intérêt, tant calomnié, ne nous fait pas faire de si grosses et de si dangereuses sottises que la vanité, qu'un philosophe de nos jours a nommé un vice anti-social. L'intérêt d'un homme n'est pas toujours, et même n'est pas souvent, en opposition avec l'intérêt d'un autre homme. Toutes les professions utiles sont profitables à ceux qui les exercent et à ceux pour qui elles sont exercées ; mais la vanité d'un homme, est nécessairement en opposition avec la vanité d'un autre, parce que l'un ne peut dominer que l'autre ne se soumette » (*ibid*, pp. 89-90).

³³ « Lorsqu'on s'engage dans un mauvais sentier, on fait tout simplement un mauvais *calcul*. Il y a plus de chances défavorables dans le vice que dans la vertu » (Say 1817, p. 87 ; je souligne. Voir aussi C. Comte 1826, I, p. 143). Le sensualisme utilitaire a une dimension calculatoire dès lorsque l'on remarque que pour ces auteurs, juger, c'est faire des comparaisons et que ces « calculs » s'applique au choix entre deux options qui s'offrent à l'individu éclairé.

³⁴ « Quand la vertu nous prescrit le sacrifice d'un intérêt *moindre* à un intérêt *majeur* ; le sacrifice d'un intérêt *du moment* à un intérêt *durable* ; d'un intérêt *précaire* et douteux à un intérêt *assuré* et exempt de trouble, elle n'est qu'un autre mot pour notre *intérêt bien entendu* » (Say 1819, p. 140).

³⁵ La notion moderne de rationalité instrumentale est établie par les philosophes de cette période, y compris dans sa forme technique de la maximisation, dès Leibniz (Steiner 2005, pp. 311-316). En outre, le sensualisme de d'Holbach place l'action instrumentale au cœur de son utilitarisme : « L'homme a des devoirs, parce qu'il est homme ; c'est-à-dire parce qu'il est sensible ; parce qu'il aime le bien et fuit le mal ; parce qu'il est forcé d'aimer l'un et de haïr l'autre ; parce *qu'il est obligé de prendre les moyens nécessaires pour obtenir le plaisir et pour éviter la douleur* » (d'Holbach 1773a, p. 21 ; je souligne).

chose ou de son travail la plus grande valeur possible » (Cournot 1838, p. 83), en cherchant à en tirer toutes les conséquences grâce à l'emploi des techniques mathématiques de maximisation.

En deuxième lieu, Say précise une condition faisant que l'action rationnelle intéressée a la caractéristique éminemment sociale qu'il lui attribue. En effet, Say insiste sur le fait que l'intérêt est un bon guide pour l'individu pour autant que son intérêt est mis en opposition avec l'intérêt d'autres individus. En d'autres termes, Say explique que là où règne le débat contradictoire entre les intérêts — la concurrence — alors les intérêts privés aboutissent à l'intérêt collectif ; mais là où un tel mécanisme social fait défaut, l'intérêt devient quelque chose de très dangereux, ou du moins qu'il faut contrôler fermement, par la loi ou l'intervention du gouvernement³⁶.

Or cet utilitarisme qui met l'accent sur le caractère individuellement et socialement bénéfique du comportement rationnel intéressé, lorsque ce dernier trouve une limite à son déploiement dans la concurrence, c'est-à-dire dans le rapport entre individus intéressés ne faisant pas usage de relations de domination extra économiques (domination politique, prestige social, etc.) ne va pas de soi au sein des sciences morales et politiques, comme on le voit dans l'opposition de plus en plus forte que Sismondi fait entendre à l'encontre de ceux qu'il regroupe dans « l'école chrématistique » (Sismondi 1837, p. 20-21). Il ne va pas de soi non plus pour ceux qui veulent distinguer le comportement intéressé d'autres modalités du comportement social, considérées comme fondamentales pour le maintien de la société.

3.2. Des valeurs nouvelles pour contenir le comportement intéressé

Dans sa recherche des fondements d'une science de l'homme, Saint-Simon opère un tournant important en passant du physicisme à l'économie politique au début de la Restauration (Gouhier 1964, II, pp. 198, 349). L'évolution de Saint-Simon vis-à-vis de l'économie politique est essentielle pour comprendre comment le problème va se poser à partir des années vingt, puis comment il va s'infléchir par la suite avec Auguste Comte, puis les réformateurs sociaux, ceux que l'on finira par appeler les socialistes (Reybaud 1841).

Lorsque Saint-Simon découvre l'économie politique, il en est ébloui : il y voit la science à même de régénérer la situation politique instable dans laquelle, selon lui, se trouvent la France et, plus généralement, l'Europe. Il lit Say et assiste probablement à ses enseignements à l'Athénée, en 1815. Sa réaction est enthousiaste, mais il reproche à Say sa prudence lorsqu'il s'agit de saisir la dimension politique de l'économie politique :

« Un peu plus de courage encore, un peu plus de philosophie, et bientôt l'économie politique sera portée à sa place véritable ; en commençant elle s'était appuyée sur la

³⁶ Ce point est plus longuement développé dans un autre travail (Steiner 2006c).

politique, et la politique s'appuiera sur elle, ou plutôt elle sera elle seule toutes la politique. Ce moment n'est pas loin » (Saint-Simon & Thierry, 1817, I, p. 186)

L'argumentation qui soutient cette thèse forte est une définition du social en termes d'intérêts communs des industriels³⁷. Saint-Simon fait de la communauté des intérêts entre les industriels l'élément qui donne sa force à ces derniers et sa stabilité à la société moderne :

« Il est un ordre d'intérêts senti par tous les hommes, les intérêts qui appartiennent à l'entretien de la vie et au bien-être. Cet ordre d'intérêts est le seul sur lequel tous les hommes s'entendent et aient besoin de s'accorder, le seul où ils aient à délibérer, à agir en commun, le seul donc autour duquel puisse s'exercer la politique et qui doit être pris pour mesure unique dans la critique de toutes les institutions et de toutes les choses sociales. La politique est donc, pour me résumer en deux mots, la *science de la production*, c'est-à-dire la science qui a pour objet l'ordre des choses le plus favorable à tous les genres de productions » (*ibid*, p. 188).

Dans cette phase, Saint-Simon fait de la morale une morale des intérêts³⁸, laquelle se logerait dans les institutions morales héritées du passé — les institutions religieuses — le temps que de nouvelles institutions apparaissent. Aussi, la science suprême est l'économie politique, « la science propre de l'industrie » (*ibid*, II, p. 158) avec, comme pierre de touche, l'élaboration du budget et un gouvernement à bon marché (*ibid*, p. 201).

Avec l'arrivée d'Auguste Comte, les idées publiées sous la signature de Saint-Simon changent, comme on peut le voir dès 1819-20 dans les pages de *L'organisateur*. Désormais, la société industrielle est conçue autour de deux pôles : la communauté d'intérêt et la communauté de valeur. Cela apparaît très clairement dans *Du système industriel*, lorsqu'ils écrivent :

« Une société ne peut pas subsister sans idées morales communes ; cette communauté est aussi nécessaire au spirituel que l'est au temporel la communauté d'intérêts. Or ces idées ne peuvent être communes, si elles n'ont pas pour base une doctrine philosophique universellement adoptée dans l'édifice social ; cette doctrine est la clef de voûte, le lien qui unit et consolide toutes les parties » (Saint-Simon & Comte, 1821, p. 51).

Que c'est-il passé qui puisse expliquer ce revirement ? Le point crucial est que l'intérêt se voit attribuer une forte capacité dissolvante du lien social. Il s'agit de l'égoïsme qui, faisant « d'effrayant progrès », isole les industriels les uns des autres et oblige les penseurs de l'industrie à prendre pour appui autre chose que des « idées négatives ». Il faut faire surgir un nouvel élément moral : la philanthropie. C'est d'ailleurs dans une Adresse aux philanthropes que l'on trouve dressé le constat de la difficulté majeure qui se pose à la science de l'industrie :

³⁷ « Que toute l'espèce humaine ayant un but et des intérêts communs, chaque homme doit se considérer uniquement, *dans ses rapports sociaux, comme engagé dans une compagnie de travailleurs* » (*ibid*, p. 188 ; je souligne).

³⁸ « En un mot, il faut passer de la morale céleste à la morale terrestre » (*ibid*, II, p. 37). Le Christianisme a fait son temps, son règne est fini : « L'ère des idées positives commence : on ne peut plus donner à la morale d'autres motifs que les intérêts palpables, certains, présents » (*ibid*, p. 38).

« La cupidité avait été un sentiment national et n'avait été éprouvée par les citoyens que d'une manière collective [lors des conquêtes] ; l'avidité devient un sentiment dominant chez tous les citoyens ; l'égoïsme, qui est la gangrène morale de l'espèce humaine, s'attache au corps politique, et devient une maladie commune à toutes les classes de la société » (*ibid*, p. 90)

Il ne s'agit plus seulement de maintenir les institutions du Christianisme pour abriter la morale nouvelle fondée sur les intérêts ; c'est la morale chrétienne qui est hissée au rang de « meilleur code moral » (Saint-Simon & Comte 1823-4, IV, pp. 200-201). Dans son *Nouveau Christianisme*, Saint-Simon en tire une conséquence radicale qui revient à procéder à ce qu'Helvétius appelait de ses vœux, avec la divinisation de l'intérêt commun, mais en justifiant cette opération par une mise en relation du social (l'activité industrielle et la division du travail qui en est le moteur et le danger en même temps) et des besoins que doit satisfaire une morale industrielle :

« Plus la société se perfectionne au moral et au physique, plus les travaux intellectuels et manuels se subdivisent ; ainsi dans l'habitude de la vie, l'attention des hommes se fixe sur des objets d'un intérêt de plus en plus spécial, à mesure que l'industrie fait des progrès. De là, il résulte que, plus la société fait de progrès, et plus elle a besoin que le culte soit perfectionné ; car le culte a pour objet d'appeler l'attention des hommes, régulièrement assemblés au jour de repos, sur les intérêts qui sont communs à tous les membres de la société, sur les intérêts généraux de l'espèce humaine » (Saint-Simon 1825, p. 159).

La morale est maintenant la science fondamentale, celle qui constitue la société (*ibid*, p. 187). Cette modification trouve sa traduction dans les projets relatifs à l'enseignement exposés dans le *Catéchisme des industriels* en 1824. Alors qu'en 1817 Saint-Simon se contentait de relayer la plainte de Say sur l'absence de chaires d'économie politique, l'enseignement de la science sociale repose désormais sur un système de trois chaires. Il doit y avoir une ou des chaires consacrées à enseigner « la conduite politique et industrielle que [les industriels] doivent tenir pour leur bien personnel et pour la plus grande satisfaction de leur classe [...] » (Saint-Simon & Comte 1824, V, p. 13), une chaire de morale qui doit lutter contre la tendance à l'égoïsme et, enfin, une chaire de sciences positives destinée à l'enseignement des connaissances positives des lois de la nature. Il y aura donc deux Académies : l'une s'occupera du code des intérêts et l'autre du code des sentiments (*ibid*, p. 26). C'est dans la première que trouvera place l'économie politique ; pour ce qui concerne la seconde, elle a reçu un début d'existence avec la classe des sciences morales et politiques, mais sa composition future devra inclure des moralistes, des théologiens, des légistes, et des artistes. La présence des théologiens est symptomatique de pensée du dernier Saint-Simon ; c'est aussi dans cette voie que va s'avancer A. Comte, par la suite.

Dans l'immédiat, cette prise de position de la part de Saint-Simon et de ses collaborateurs successifs va entraîner une fracture au sein des penseurs de l'industrialisme (Steiner 2006a). Les uns accentuent, comme A. Comte et l'école Saint-Simonienne (Bazard & Enfantin 1829), la dimension organisatrice et l'importance du fondement religieux de la science sociale alors que les autres, comme Charles Comte (1826) et Charles Dunoyer (1845), défendent les avantages d'une extension du mécanisme concurrentiel et la place de la philosophie utilitariste dans les sciences morales et politiques.

Aussi n'est-il pas surprenant que cette période soit traversée de nombreux débats méthodologiques en économie politique et dans les sciences morales et politiques³⁹. Say présente sa conception d'une économie politique pratique, c'est-à-dire engagée dans la construction d'un ordre social industrialiste, contre ceux (David Ricardo et les ricardiens) qui font de l'économie politique un savoir de plus en plus abstrait, à la portée des seuls savants. Sismondi (1827, 1837) le suit volontiers dans cette voie, mais il reproche à Say de ne pas tenir compte de la dimension politique de la répartition des richesses et d'aboutir ainsi à une nouvelle chrématistique où seul compte l'accroissement de la production de la richesse créée sur fonds de l'intérêt personnel. Ce faisant, dit-il, on aboutit à une forme nouvelle de lutte — la concurrence — et une forme nouvelle d'oppression, « l'oppression chrématistique » qui succède à l'oppression politique de l'Ancien régime (Sismondi 1837, I, p. 15)⁴⁰. C. Comte développe l'idée d'une synthèse entre l'approche par le sentiment — qu'il reformule en profondeur — et celle par l'intérêt pour les sciences de la législation et de la morale (Comte 1826, I, liv.1) ; Pellegrino Rossi en fait de même dans la science du droit en s'efforçant de combiner l'approche analytique de Bentham et celle, historique, de l'école allemande de droit (Rossi 1820), avant de proposer une synthèse entre Ricardo et Say dans ses cours au collège de France (Rossi 1835-8, I, leçons 2-3). Dunoyer (1845, I, pp. viii-xii, III, chap.1) propose d'étendre le domaine de l'économie politique à toutes sortes de ressources, la formation morale des individus par l'État comprise, ce que rejettent l'ancien saint-simonien devenu économiste libéral Michel Chevalier et le philosophe éclectique Victor Cousin dans les pages du *Journal des économistes* (1853, tome 33, vol.1, pp. 223-237), etc. Mais, le débat méthodologique le plus vif est sans doute celui qui est ouvert par A. Comte dans les leçons 47-49 de son *Cours de philosophie positive*.

La critique de l'économie politique faite en 1839 par Comte est bien connue. La réforme de l'économie politique à laquelle Saint-Simon lui avait demandé de s'attacher (Gouhier 1964, III,

³⁹ Dans un précédent travail (Steiner 1998b, chap. 4), nous avons étudié en détail certaines de ces controverses au sein des sciences morales et politiques en les rapportant aux concepts weberiens de rationalisation matérielle et de rationalisation formelle de la pensée économique.

⁴⁰ Joseph Droz qui emprunte beaucoup à Say infléchit la pensée de ce dernier pour aller dans le sens de Sismondi (Droz 1846, p. 57-59).

pp. 181-183) va laisser place à une critique sévère. Dans les « réflexions philosophiques sur la nature et l'objet de l'économie politique » de la 47^{ème} leçon, A. Comte (1830-42, II: 92) s'élève d'abord contre la tendance à isoler l'économie politique de la science sociale en général. Selon le principe de la statique sociologique ou *consensus*, la société est un tout organique dans lequel les parties sont reliées et forment ce que l'on appellerait aujourd'hui un système d'interdépendance ; en conséquence, l'isolement dans lequel l'économie politique se place vis-à-vis des autres sciences morales et politiques est méthodologiquement incorrect en faisant croire que l'on peut traiter d'un ordre de fait indépendamment des autres. En outre, dans la mesure où il est lié à la spécialisation du savoir, condition indispensable du progrès, cela engendre la croyance erronée selon laquelle l'économie politique fournit le modèle de toute la science sociale (*ibid.*). Comte critique le caractère métaphysique de la méthode des économistes :

« toute la partie dogmatique de leur prétendue science présente, d'une manière également directe et profonde, le simple caractère métaphysique, malgré l'affectation illusoire des formes spéciales et du protocole habituel du langage scientifique, déjà grossièrement imité, du reste, sans plus de succès réel, en plusieurs autres occasions philosophiques fort antérieures, et, par exemple, dans les compositions théologico-métaphysiques du célèbre Spinoza » (*ibid.*: 93).

Il vise la tendance intellectualiste et rationaliste se trouve présente dans l'introduction de l'ouvrage d'Antoine Destutt de Tracy (1823: 1-64) lorsque ce dernier rapporte les concepts de l'économie politique de Say à l'analyse des sensations sur laquelle se fonde le projet philosophique de l'Idéologie. Comte refuse ainsi la perspective d'un *homo œconomicus*, calculateur conséquentialiste infatigable et parfait de son utilité :

« Quand même on accorderait à ces démonstrations [sur l'ordre spontané dans la vie économique] toute la latitude logique, d'ailleurs fort exagérée, que les économistes leur ont donnée, il resterait certain que l'homme ne se conduit pas uniquement, ni même principalement, par des calculs, et en second lieu, qu'il n'est pas toujours, ni même le plus souvent, susceptible de calculer avec justesse. La physiologie du dix-neuvième siècle, confirmant ou plutôt expliquant l'expérience universelle, a démontré positivement la frivolité de ces théories métaphysiques qui représentent l'homme comme un être essentiellement calculateur, poussé par le seul mobile de l'intérêt personnel » (Comte 1826: 209 ; voir aussi 1830-42, I: 856, 862, II: 447, 455).

Comte reprend un thème qui se trouve présent chez Saint-Simon lorsque dernier appelle les « artistes » à la rescousse des « savants » pour fonder la société industrielle : il faut que les individus apprennent à se passionner pour leurs intérêts, ce qui signifie qu'il ne suffit pas de leur montrer le vrai ou l'utile pour que les individus se dirigent dans ce sens, que la raison ne suffit pas et que la dimension affective de l'agir humain doit intervenir elle aussi. L'anthropologie de Comte distingue l'affectif et le rationnel dans l'homme pour souligner l'importance décisive de l'affectif lorsqu'il s'agit de l'activité (Comte 1830-42, I: 856, 866). L'égoïsme n'est pas négligé par Comte

qui en fait une dimension importante de l'humain puisqu'il permet à l'individu de s'autonomiser en se fixant ses propres buts, tout en donnant prise ensuite aux instincts de sociabilité et à la raison qui rattachent l'individu au collectif (*ibid*, II: 180-182). Comme cela sera pleinement développé dans le *Système de politique positive*, Comte voit dans la confrontation entre l'égoïsme et l'altruisme, avec l'ascendant que ce dernier motif doit prendre, le « grand problème humain » (Comte 1851-4, II: 173).

Au-delà de sa dimension méthodologique, la critique de l'économie politique revêt une double dimension. D'une part, il s'agit de faire valoir la pluralité des motifs de l'action humaine contre la pratique des économistes à ne considérer qu'un individu mû par le seul intérêt égoïste. D'autre part, Comte leste la critique que véhicule la philosophie positive et, plus encore la religion positive, d'une portée pratique considérable car, à l'encontre de certains économistes du moment qui considèrent que le comportement économiquement rationnel est celui qui, historiquement, va se déployer⁴¹, il suggère que la diffusion progressive de l'enseignement positiviste donnera un support à la pratique et à la suprématie du comportement altruiste sur le comportement égoïste.

Conclusion

La période étudiée est une période centrale pour comprendre ce qu'a été l'économie politique en France au 18^{ème} siècle et dans la première moitié du siècle suivant. La présentation qui en a été faite ici s'inscrit contre l'idée d'une mise au jour progressive d'une science à partir d'un savoir « toujours là », mais informe. Au point de départ, avec la philosophie économique se trouve une rupture (Foucault 1977) : en passant de niveau domestique au niveau politique, l'économie devient un principe régulateur du gouvernement, elle trace la limite entre ce que ce dernier peut faire et ce qu'il ne peut pas faire, mais elle donne aussi le moyen de penser la manière dont les choses vont se faire. Ce faisant, elle présente le sujet social comme un *homo aconomicus*, celui que l'on peut gouverner en le saisissant par son intérêt, celui que l'on gouverne en encadrant le moteur intéressé qui définit la structure de son comportement et les régularités sociales qui en sont le résultat. Les écrits de Turgot (1766, 1770) sont exemplaires de ce point de vue.

Dans cette dynamique où l'économie politique est une ressource politique, se substituant à celle, en perte de légitimité, de la religion (Faccarello & Steiner 2006a), l'économie politique acquiert une signification large. La science économique ou science de l'économie politique des Physiocrates est parfois présentée comme identique aux Sciences morales et politiques, ou encore à l'association étroite de la morale, de l'économie politique et de la législation. Bref, avec

⁴¹ Il s'agit encore une fois de Cournot (1838: 48) qui invoque d'ailleurs les institutions donnant corps à un tel argument ; l'argument est ensuite récurrent chez les économistes du 19^{ème} siècle à nos jours

l'émergence d'un domaine spécifique de l'être-ensemble — la société civile ou le social — situé entre le domestique (la famille considérée comme un ensemble dans lequel l'intérêt est commun) et l'État (lieu dans lequel les différents intérêts sociaux doivent être conciliés) l'économie politique se trouve progressivement rencontrer une question de fonds, question à laquelle nous sommes encore aujourd'hui sommés de répondre : l'économie politique est-elle la science du social ou bien n'est-elle qu'une partie de cette science ?

La réponse à une telle question n'est pas simple, et il n'y a pas non plus de progression historique simple autour de cette interrogation : à divers moments, des auteurs ont été tentés de répondre par l'affirmative en se fondant sur l'idée que la catégorie générique de l'intérêt se résume à l'intérêt pécuniaire, à l'intérêt dont il est question dans le comportement économique. Des transformations relativement simples suffisant alors pour ramener tout intérêt (pouvoir, prestige, vertu, etc.) à cet intérêt : la philosophie utilitariste moderne des Helvétius, d'Holbach et Bentham théorise cette formule qui se lie avec l'économie politique de la période, comme c'est le cas de Say et de Dunoyer.

Le déploiement de cette vision de l'économie politique va faire apparaître un clivage principal entre les tenants de l'économie politique et ceux de la science sociale, celle que Comte va dénommer la sociologie. Avec cette dernière, ce qui se joue c'est de savoir si le comportement intéressé tel que théorisé par les économistes politiques suffit à comprendre et à « gouverner » la société. Suivant les idées avancées par Saint-Simon à la fin des années vingt, Comte fait la première critique en règle de l'économie politique. Et il affirme que le problème social est celui de la relation entre l'égoïsme et l'altruisme.

Ce faisant, Saint-Simon puis Comte ouvrent à l'intérieur de la science sociale un débat qui n'a pas encore pris fin à propos de la place des différents motifs d'action au sein de la société civile. Mais, dans l'immédiat, ils mettent fin à la phase particulière dans laquelle est apparue la Philosophie économique puisque la religion qui avait été écartée se voit sommée de réinvestir le domaine du social en apportant ce que la Philosophie économique avait pu considérer comme un *caput mortuum*, des valeurs communes, irréductibles à l'utilitarisme moderne.

Références

- Baker, Keith M. (1975) *Condorcet : raison et politique*, trad. française, Paris: Hermann (1988)
- Baudeau, Nicolas (1771) *Première introduction à la philosophie économique ou Analyse des Etats policés*, dans E. Daire (ed.) *Physiocrates*, Genève: Slatkine (1971)
- Bazard, Saint-Amant & Enfantin, Prosper (1829) *Exposition de la doctrine de Saint-Simon*, Paris: Bureau de l'organisateur (1830)
- Bicquille, Charles-François (1804) *Théorie élémentaire du commerce*, Lyon: Aléas
- Boulanger (1794) «Economie politique», dans *Œuvres de Boulanger*, vol.5, Amsterdam: 302-371
- Canard, Nicolas-François (1801) *Principes d'économie politique*, Genève: Slatkine (1984)

- Charles, Loïc & Steiner, Philippe (1999) «Entre Montesquieu et Rousseau. La Physiocratie parmi les origines intellectuelles de la Révolution», *Etudes Jean-Jacques Rousseau*, 11: 83-159
- Clément, Ambroise (1853) «Introduction», dans C. Coquelin & G-U. Guillaumin (eds) *Dictionnaire de l'économie politique*, Paris: Guillaumin, vol.1: ix-xxvii
- Comte, Auguste (1826) *Considérations sur le pouvoir spirituel*, dans A. Comte (1851-4), vol.4
 ----- (1830-42) *Cours de philosophie positive*, Paris: Hermann (1975)
 ----- (1851-4) *Système de politique positive*, Paris: Larousse (1890)
- Comte, Charles (1836) *Traité de législation ou exposition des lois générales suivant lesquelles les peuples prospèrent, dépérissent ou restent stationnaires*, Paris: Sautet
- Condorcet, Jean-Antoine-Nicolas de Caritat, marquis de (1789-90) *Eléments du calcul des probabilités, et son application aux jeux de hasard, à la loterie, et aux jugements des hommes, avec un discours sur les avantages des mathématiques sociales*, dans Condorcet (1986) *Sur les élections et autres textes*, Paris: Fayard
 ----- (1793) *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, Paris: Editions sociales (1966)
- Cournot, Antoine-Augustin (1838) *Recherches sur les principes mathématiques de la théorie des richesses*, Paris: Calmann-Lévy (1974)
- Destutt de Tracy, Antoine-Louis-Claude (1823) *Traité d'économie politique*, Paris: Bouguet et Lévy
- Diderot, Denis (1751) «Explication détaillée du système des connaissances humaines», dans d'Alembert & Diderot (eds.) *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Paris: Briasson, David, Le Breton et Durant, t.1: xlvi-li
- Droz, Joseph (1846) *Économie politique ou principes de la science des richesses*, 2^{ème} ed., Paris: Renouard et C^o
- Dunoyer, Charles (1845) *De la liberté du travail ou simple exposé des conditions dans lesquelles les forces humaines s'exercent avec le plus de puissance*, Paris: Guillaumin
- Dupond de Nemours, Pierre-Samuel (1764) *De l'exportation et de l'importation de grains*, Paris: Geuthner (1910)
 ----- (1768) *De l'origine et des progrès d'une science nouvelle*, Catania: CUECM (1992)
- Epsztein, Léon (1966) *L'économie et la morale aux débuts du capitalisme industriel en France et en Grande-Bretagne*, Paris: Armand Colin
- Faccarello, Gilbert (1991) «Le legs de Turgot : aspects de l'économie politique sensualiste de Condorcet à Roederer» dans G. Faccarello & P. Steiner (eds.) *La pensée économique pendant la Révolution française*, Grenoble: Presses universitaires de Grenoble: 67-107
 ----- (1992) «Turgot et l'économie politique sensualiste», dans A. Béraud & G. Faccarello (eds.) *Nouvelle histoire de la pensée économique*, Paris: La Découverte, vol.1: 254-288
 ----- (2005) «A Tale of Two Traditions: on Pierre Force's *Self Interest before Adam Smith*», *European Journal of the History of Economic Thought*, 12(4): 701-712
- Faccarello, Gilbert & Steiner, Philippe (1991) «Prélude : une génération perdue», dans G. Faccarello & P. Steiner (eds.) *La pensée économique pendant la Révolution française*, Grenoble: Presses universitaires de Grenoble: 9-56
 ----- (2006a) «Interest, Sensationism and the Science of the Legislator: French 'Philosophie économique', 1695-1830», à paraître
 ----- (2006b) «La Philosophie économique et la monnaie : les enjeux d'une mutation», dans D. Carey & C. Finlay (eds.) *Money and the Enlightenment*, Oxford: The Voltaire Foundation, à paraître
- Ferguson, Adam (1767) *Essai sur l'histoire de la société civile*, trad. française, Paris: Presses universitaires de France (1992)
- Ferrier, François (1805) *Du gouvernement considéré dans ses rapports avec le commerce*, Paris: Perlet
- Forbonnais, François Véron de (1767) *Principes et observations économiques*, Amsterdam: Marc Michel Rey
- Force, Pierre (2003) *Self-Interest Before Adam Smith. A Genealogy of Economic Science*, Cambridge: Cambridge university Press
- Foucault, Michel (1977) *Sécurité, territoire, population*, Paris: Gallimard-Seuil (2004)
 ----- (1978) *Naissance de la biopolitique*, Paris: Gallimard-Seuil (2004)
- Galiani, Ferdinando (1770) *Dialogues sur le commerce des blés*, Paris: Fayard (1984)
- Garnier, Germain (1796) *Abrégé élémentaire des principes de l'économie politique*, Paris: Agasse
 ----- (1802) «Exposé sommaire de la doctrine de Smith comparée avec celle des économistes français», dans A. Smith *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, trad. française, Paris: Agasse, vol.1
- Gouhier, Henri (1964) *La jeunesse d'Auguste Comte et la formation du positivisme*, 2^{ème} ed., Paris: Vrin
- Graslin, Jean-Joseph-Louis (1767) *Essai analytique sur la richesse et sur l'impôt*, Paris: Geuthner (1911)

- Guillo, Dominique (2003) *Les figures de l'organisation. Sciences de la vie et sciences sociales au 19^{ème} siècle*, Paris: Presses universitaires de France
- Head, Brian (1985) *Ideology and Social Sciences. Destutt de Tracy and French Liberalism*, Dordrecht: Martinus Nijhoff
- Hegel, Georg-Wilhelm (1821) *Principe de la philosophie du droit*, trad. française, Paris: Gallimard (1995)
- Heilbron, Johan (1995) *The Rise of Social Theory*, Cambridge: Polity Press
- Helvétius, Claude-Adrien (1758) *De l'esprit*, Paris: Fayard (1988)
- (1773) *De l'homme, de ses facultés intellectuelles et de son éducation*, Paris: Fayard (1989)
- d'Holbach, Paul-Henry Thiry (1770) *Système de la nature*, dans *Œuvres philosophiques complètes*, t.2, Paris: éditions Alive (1999)
- (1773a) *Système social ou principes naturels de la morale et de la politique avec un examen de l'influence du gouvernement sur les mœurs*, Paris: Fayard (1994)
- (1773b) *La politique naturelle ou discours sur les vrais principes du gouvernement*, Paris: Fayard (1998)
- Isnard, Achylles-Nicolas (1781) *Traité des richesses*, Londres
- Journal d'instruction sociale par les citoyens Condorcet, Sieyes et Duhamel*, 1793, Paris: EDHIS (1981)
- Leterrier, Sophie-Anne (1995) *L'institution des sciences morales (1795-1850)*, Paris: L'Harmattan
- Le Van Lemesle, Lucette (2004) *Le juste ou le riche. L'enseignement de l'économie politique, 1815-1940*, Paris: Comité pour l'histoire économique et financière de la France
- Mirabeau, Victor Riquetti, marquis de (1763) *Philosophie rurale, ou économie générale et politique de l'agriculture*, Amsterdam: Libraires associés
- Morellet, André (1769) *Prospectus d'un nouveau dictionnaire de commerce*, Paris: Estienne
- Piguet, Marie-France (1996) *Classe. Histoire du mot et genèse du concept des Physiocrates aux historiens de la Restauration*, Lyon: Presses universitaires de Lyon
- (2002) «Economie/Economie (politique) dans le texte informatisé de l'Encyclopédie», *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, 31-32: 123-137
- Polanyi, Karl (1944) *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, trad. française, Paris: Gallimard (1983)
- Quesnay, François (1747-69) *Œuvres économiques complètes et autres textes*, Paris: INED (2005)
- Reybaud, Louis (1841) *Etudes sur les réformateurs ou socialistes modernes*, 7^{ème} ed., Paris: Arts et culture (1978)
- (1842) «Introduction», *Journal des économistes*, vol.1, t.1: 1-12
- Roederer, Pierre-Louis (1793) *Cours d'organisation sociale*, dans *Œuvres du comte P.L. Roederer*, vol.8, Paris: Firmin Didot (1853-9)
- Rossi, Pelegrino (1820) *De l'étude du droit dans ses rapports avec la civilisation et l'état actuel de la science*, dans P. Rossi (1857) *Mélanges d'économie politique, d'histoire et de philosophie*, Paris: Guillaumin et C^o
- (1835-8) *Cours d'économie politique*, Paris: Guillaumin (1865)
- Rousseau, Jean-Jacques (1755) «Economie (Morale et Politique)», dans *Œuvres complètes de J.-J. Rousseau*, vol.3, Paris: Gallimard (1964)
- Saint-Simon, Henri (1825) *Le nouveau christianisme*, dans *Œuvres de Claude-Henri de Saint-Simon*, Paris: Anthropos, vol.3 (1966)
- Saint-Simon, Henri & Thierry, Augustin (1814) *De la réorganisation de la société européenne*, dans *Œuvres de Claude-Henri de Saint-Simon*, Paris: Anthropos, vol.1 (1966)
- (1817) *L'industrie*, dans *Œuvres de Claude-Henri de Saint-Simon*, Paris: Anthropos, vol.1 & 2 (1966)
- Saint-Simon, Henri & Comte, Auguste (1819-20) *L'organisateur*, dans *Œuvres de Claude-Henri de Saint-Simon*, Paris: Anthropos, vol.2 (1966)
- (1821) *Du système industriel*, dans *Œuvres de Claude-Henri de Saint-Simon*, Paris: Anthropos, vol.3 (1966)
- (1823-4) *Catéchisme des industriels*, dans *Œuvres de Claude-Henri de Saint-Simon*, Paris: Anthropos, vol.4 & 5 (1966)
- Say, Jean-Baptiste (1803) *Traité d'économie politique*, 1^{ère} ed., Paris: Déterville
- (1815-30) *Essai de politique pratique*, dans *Œuvres morales et politiques, Œuvres complètes de J.-B. Say*, vol.5, Paris: Economica (2003)
- (1817) *Petit volume contenant quelques aperçus des hommes et de la société*, Paris: Déterville
- (1819) *Cours à l'Athénée*, dans *Leçons d'économie politique, Œuvres complètes de J.-B. Say*, vol.4, Paris: Economica (2003)
- (1820) *Lettres à M. Malthus sur différents sujets d'économie politique, notamment sur les causes de la stagnation générale du commerce*, dans J.-B. Say (1995) *Cours d'économie politique et autres essais*, Paris: Flammarion
- (1828-9) *Cours complet d'économie politique pratique*, Paris: Rapilly

- Schneewind, Jerome B. (1998) *The Invention of Autonomy. A History of Modern Moral Philosophy*, Cambridge: Cambridge university Press
- Schösler; Jørn (1997) *John Locke et les philosophes français. La critique des idées innées en France au 18^{ème} siècle*, Oxford: The Voltaire Foundation
- (2001) *L'Essai sur l'entendement de Locke et la lutte philosophique en France au 18^{ème} siècle*, *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, 4: 1-261
- Senellart, Michel (1995) *Les arts de gouverner. Du regimen médiéval au concept de gouvernement*, Paris: Seuil
- Sieyes, Emmanuel (1985) *Ecrits politiques*, Paris: Editions des archives contemporaines
- Sismondi, Jean-Charles-Léonard, Simonde de (1803) *De la richesse commerciale, ou Principes d'économie politique appliqués à la législation du commerce*, Genève: Paschoud
- (1827) *Nouveaux principes d'économie politique*, Paris: Calmann-Lévy (1971)
- (1837) *Études sur l'économie politique*, Genève: Slatkine (1980)
- Spitz, Jean-Fabien (2000) *L'amour de l'égalité. Essai sur la critique de l'égalitarisme républicain en France 1770-1830*, Paris: Vrin-EHESS
- Staum, Martin S. (1996) *Minerva's Message. Stabilizing the French Revolution*, Montréal: McGill-Queen's University Press
- Stein, Lorenz (1850) *Le concept de société*, trad. française, Grenoble: ELLUG
- Steiner, Philippe (1997) «Politique et économie politique chez J.-B. Say», *Revue française d'histoire des idées politiques*, 5: 23-58
- (1998a) *La 'Science nouvelle' de l'économie politique*, Paris: Presses universitaires de France
- (1998b) *Sociologie de la connaissance économique. Essai sur les rationalisations de la connaissance économique (1750-1850)*, Paris: Presses universitaires de France
- (2003) «Say, les Idéologues et le groupe de Coppet: la société industrielle comme système politique», *Revue française d'histoire des idées politiques*, 18: 331-353
- (2005) *L'école durkheimienne et l'économie. Sociologie, religion et connaissance*, Genève: Droz
- (2006a) «French political economy, industrialism and social change (1815-30)», dans Y. Sthatakis & G. Vaggi (eds.) *Economic Development and Social Change: A Historical Approach*, London: Routledge: 232-256
- (2006b) «Foucault and Weber and the history of the economic subject», à paraître
- (2006c) «Say et le libéralisme économique», dans P. Nemo & J. Petitot (eds.) *Histoire du libéralisme en Europe*, Paris: Presses universitaires de France, à paraître
- (2006d) «Commerce, commerce politique», dans L. Charles, P. Lefebvre & C. Thérée (eds.) *Autour de Jacques Vincent de Gournay. La création d'un vocabulaire des sciences sociales en France*, Paris: INED, à paraître
- (2006e) «Introduction. Le *Traité d'économie politique*: 1803, 1814, 1817, 1819, 1826, 1841», dans J.-B. Say (2006) *Traité d'économie politique*, édition *variorum*, *Œuvres complètes de J.-B. Say*, vol.1, Paris: Economica, à paraître
- Turgot, Anne-Robert-Jacques (1766) *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*, *Œuvres de Turgot et documents le concernant*, Paris: Alcan, vol.2 (1914)
- (1770) *Lettres au Contrôleur général sur le commerce des grains*, *Œuvres de Turgot et documents le concernant*, Paris: Alcan, vol.3 (1919)
- Vandermonde, Alexandre (1795) *Leçons d'économie politique*, dans D. Nordman (ed.) *L'école normale de l'an III*, Paris: Dunod: 337-436
- Wech, Cheryl B. (1984) *Liberty and Utility. The French Ideologues and the Transformation of Liberalism*, New York: Columbia university Press
- Whatmore, Richard (1998) «Everybody's Business: J.-B. Say's "General Fact" Conception of Political Economy», *History of Political Economy*, 30(3): 451-468
- (2000) *Republicanism and the French Revolution. An Intellectual History of Jean-Baptiste Say's Political Economy*, Oxford: Oxford university Press